

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES**

## **DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2020/06**

**PUBLIE LE Lundi 10 février 2020**

## Avis de Publication

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2020-06 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr), en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus  
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 10/02/2020

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



## **SOMMAIRE**

- I Délibération du Bureau Communautaire du 31 janvier 2020**
- II Délibération du Conseil Communautaire : Néant**
- III Arrêtés et Décisions du Président du 04 au 07 février 2020**

# I

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 31 janvier 2020**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

## COLLECTE - TRAITEMENT DES DECHETS

N° 01B\_31\_01\_2020

### MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA NOUVELLE DÉCHETTERIE

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) s'est engagée à construire une nouvelle déchetterie dans la zone de l'Inquéterie, rue de l'hippodrome à Saint-Martin-Boulogne. Ce nouvel équipement viendra en remplacement de la déchetterie actuelle, implantée rue Louis Lumière à moins d'un kilomètre de distance.

L'équipement actuel qui a été construit en 1993, n'est plus en conformité avec les règles en vigueur

Les grandes lignes du programme de l'opération sont les suivantes :

- Zone de dépôt en alvéole des déchets verts
- Bâtiment de stockage des objets destinés au réemploi, des déchets diffus ainsi que pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E)
- Quai couvert pour accueillir 10 bennes devant recevoir les différents flux de déchets

L'estimation des travaux est de 3 323 200 € HT.

Les travaux sont décomposés en 14 lots :

- 01 - terrassements généraux drainage primaire- construction des ouvrages de soutènement
- 02 - terrassement en déblais/remblais - voirie – drainage secondaire - assainissement - réseaux divers : tranchée et génie civil – mur de quais - équipements de la déchetterie.
- 03 - construction des réseaux divers : éclairage extérieur – vidéo surveillance réseaux internes. contrôle d'accès
- 04 - clôtures et portails - espaces verts
- 05 - signalétique déchetterie
- 06 - aménagement paysager – zone de compensation d'Hesdigneul
- 07 - gros-œuvre / carrelage
- 08 - charpente bois / bardage
- 09 - charpente métallique / serrurerie
- 10 - couverture / étanchéité
- 11 - menuiserie extérieure
- 12 - plâtrerie / menuiserie intérieure / peinture
- 13 - électricité
- 14 - plomberie / sanitaire / ventilation

Une consultation a été lancée sous forme d'un appel d'offres ouvert.

La commission d'appel d'offres du 24 janvier 2020 a émis un avis favorable à l'attribution des marchés des lots 1 à 3 et 07 à 14.

Considérant que les offres remises se révèlent irrégulières pour le lot 4 et considérant que les offres remises se révèlent inappropriées pour les lots 5 et 6, ces trois lots ont été déclarés infructueux et feront l'objet d'un nouvel appel d'offres ouvert estimé à 391 900 € HT.

**Après avis de la commission Services publics intercommunaux du 13 janvier 2020,**

**Le BUREAU décide :**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés et tous les documents y afférant pour :**

- **Lot 01 avec l'entreprise COLAS NORD EST pour un montant de 1092 979,23€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 02 avec l'entreprise RAMERY TP pour un montant de 887 979,84€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 03 avec l'entreprise CITEOS pour un montant de 169 314,00€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 07 avec l'entreprise NOVEBAT pour un montant de 269 995,00€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 08 avec l'entreprise CONCEPT STRUCTURE BOIS pour un montant de 35 978,72 € HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 09 avec l'entreprise R ET D pour un montant de 183 000,00€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 10 avec l'entreprise CELM pour un montant de 125 000,00€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 11 avec l'entreprise MNBA pour un montant de 61 099,97€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 12 avec l'entreprise BLANPAIN pour un montant de 18 750,00€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 13 avec l'entreprise EGL pour un montant de 37 974,74€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 14 avec l'entreprise THERMOCLIM pour un montant de 11 600,00€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**

**- de relancer une procédure d'appel d'offre ouvert pour les lots 4, 5 et 6 ;**

**- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux pour les lots 4, 5 et 6 et tous les documents y afférant après avis de la commission d'appel d'offres.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 04/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Brigitte PASSEBOSC**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

## COLLECTE - TRAITEMENT DES DECHETS

N° 02B\_31\_01\_2020

### CENTRE TECHNIQUE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Par délibération en date du 28 janvier 2019, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la société

PARAL'AX mandataire et à ses co-traitants SIRETEC et ECLA pour la construction du centre technique pour la collecte des déchets à Saint Martin Boulogne.

Par délibération du 12 Décembre 2019, un avenant N°1 a été passé à la société PARAL'AX et ses co-traitants portant sur la répartition des travaux et honoraires entre la tranche ferme et la tranche conditionnelle (2 703 000.00 € HT pour la TF et 488 000.00 € HT pour la TC) l'estimation globale des travaux étant de 3 191 000.00 € HT, le taux d'honoraires est de 11.50 %

L'objet du présent avenant est de fixer le forfait définitif de rémunération de la Maîtrise d'œuvre, calculé sur la base du coût global et définitif du projet. Après réalisation de la phase APD, le montant des travaux est estimé à 3 270 000 €HT pour la tranche ferme et 660 300 €HT pour la tranche conditionnelle soit un montant global de 3 930 300 €HT.

Ce chiffrage prend en compte les circonstances imprévues lors de la conclusion du marché par suite des études géotechniques complémentaires qui consistent à :

- Des terrassements par phasage et évacuations des déblais en décharge
- Drainage en périphérie du bâtiment et sous voiries
- Fondations des bâtiments et structure de chaussées redimensionnées
- Réalisations de voiries provisoires pour réaliser les travaux

Les études « faune flore » et « caractérisation des terrains » ont classé le terrain en « zone humide » Cette classification impose de mettre en place des mesures compensatoires pour la restauration des zones humides.

A cela s'ajoute des adaptations mineures liées à l'aménagement des locaux sociaux, notamment pour le séchage des vêtements de travail du personnel.

Le nouveau montant des travaux de 3 270 000 €HT pour la tranche ferme et de 660 300 €HT pour la tranche conditionnelle devient le coût définitif sur lequel est calculée la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre qui a consenti un taux de 10.50 % du coût prévisionnel des travaux.

#### **Répartition d'honoraires avant l'avenant n° 2**

Désignation	Enveloppe financière HT	Taux de rémunération	Forfait de rémunération HT
Tranche ferme	2 703 000.00 €	11.50 %	310 845.00 €
Tranche optionnelle	488 000.00 €	11.50%	56 120.00 €
Total	3 191 000.00 €	11.50%	366 965.00 €

**Répartition d'honoraires après l'avenant n°2**

Désignation	Enveloppe financière HT	Taux de rémunération	Forfait de rémunération HT
Tranche ferme	3 270 000.00 €	10.50 %	343 350.00 €
Tranche optionnelle	660 300.00 €	10.50 %	69 331.50 €
Total	3 930 300.00 €	10.50 %	412 681.50 €

**Après avis de la Commission d'appels d'offres en date du 24 janvier 2020,**

**Après avis de la commission Services Publics Intercommunaux du 13 Janvier 2020**

**Le BUREAU décide :**

- **d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché n° 20189/033 signé avec PARAL'AX pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique pour la collecte des déchets,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce marché avec le cabinet PARAL'AX, sur les bases ci-dessus définies,**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE 04/02/2020</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Brigitte PASSEBOSC**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

## DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

N° 08B\_31\_01\_2020

### CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 AVEC LA PRÉVENTION ROUTIÈRE 62

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) met en œuvre des programmes en faveur de la citoyenneté et de la sécurité (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

La CAB a développé depuis plusieurs années un partenariat avec l'association Prévention Routière 62 :

- animation du centre d'éducation routière (pistes, voiturettes, vélos, cyclos, ...) ouvert à l'ensemble des communes et des partenaires locaux ;
- opérations « Sam, le capitaine de soirée », ou encore « challenge départemental » déclinées localement ;
- fonds pédagogique (plaquettes, livrets, DVD, ...) et formation des acteurs locaux ;
- animations spécifiques (seniors au volant, ...) ;
- etc.

Toutes ces interventions impliquent une participation financière qui s'élève à 3 200 €.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2020 (ligne budgétaire 520-658), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide.

**Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 14 janvier 2020,**

**Le BUREAU décide :**

- **d'approuver la participation financière 2020 à l'association Prévention Routière 62 à hauteur de 3 200 € ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE	06/02/2020	
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

**DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE**  
**N° 09B\_31\_01\_2020**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 AVEC L'ADATEEP**

*Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) met en œuvre des programmes en faveur de la citoyenneté et de la sécurité (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).*

L'éducation routière est un enjeu partagé depuis plusieurs années entre la CAB et l'Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP).

La convention de partenariat repose sur une programmation définie en amont et en concertation :

- interventions dans les collèges et les écoles primaires (exercices d'évacuation des autocars, etc) ;
- participations aux programmes et opérations de la CAB (Rallye Cité Mobile, Été dans l'agglo, etc).

Elle suppose une participation financière de la CAB de 2 200 € au titre de l'année 2020.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2020 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Prévention), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 14 janvier 2020,**

**Le BUREAU décide :**

- **d'approuver la participation financière 2020 à l'ADATEEP à hauteur de 2 200 € ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 06/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

**DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE**  
**N° 10B\_31\_01\_2020**  
**BONIFICATION NOUVEL ELAN - PARTICIPATION 2020**

*Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) accompagne des initiatives en faveur de l'égalité des chances (enjeu 3 – lutter contre toutes les formes de précarité).*

La CAB a pris une part active dans l'expérimentation du micro-crédit Nouvel Élan pour les personnes en situation de précarité et le périmètre d'intervention a été étendu à 16 communes de l'agglomération boulonnaise.

La CAB a aussi renforcé son implication par une bonification du taux d'intérêt de 50 % dans la limite de 3 points (cf. décision du Conseil communautaire en date du 25 juin 2009).

Ces conditions sont toujours en vigueur en 2020.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2020 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Cohésion Sociale), il y a lieu de renouveler la convention financière entre la CAB et le Crédit Municipal de Boulogne-sur-Mer qui précise les modalités de remboursement de la bonification.

**Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 14 janvier 2020,**

**Le BUREAU décide :**

**- de renouveler en 2020 la participation de la CAB à Nouvel Élan dans la limite de 2 000 €.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 06/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

**COHESION SOCIALE ET JEUNESSE**  
**N° 11B\_31\_01\_2020**  
**CHANTIERS JEUNES CITOYENS 2020**

*Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste en faveur de l'engagement des jeunes et de leur capacité à entreprendre (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).*

Depuis la décision du Conseil communautaire en date du 7 février 2014, la mise en œuvre des chantiers jeunes citoyens par la CAB répond aux principes suivants :

- ✓ des jeunes de deux communes (entre 13 et 18 ans) associées ;
- ✓ des activités manuelles au service de la collectivité et des activités ludiques ;
- ✓ un engagement bénévole des jeunes et aucune rémunération directe ;
- ✓ un partenariat entre les jeunes et des associations à caractère social ;
- ✓ une gratification plafonnée à 1.250 € pour chacun des groupes (750 € pour les projets portés par les jeunes et 500 € pour l'association choisie par les jeunes).

L'opération suivante entre dans ce cadre :

Date	Structure jeunesse	Thème du chantier	Gratification		
			TOTAL	Projets des jeunes	Projet social
Vacances de Printemps (du 14 au 17 avril 2020)	Centre Socioculturel Audrey Bartier de Wimereux	Nettoyage des plages du Boulonnais	1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	1 000 € à l'association Yacht Club Boulonnais
	Maison des Jeunes de Saint-Léonard		1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	
Vacances de Printemps (du 20 au 24 avril 2020)	Centre Social Eclaté de Saint-Martin-Boulogne (Marlborough)	Création de mobilier en bois pour le festival Poulpaphone	1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	1 000 € à l'association Dragon Ladies de Boulogne-sur-Mer
	Centre Animation Jeunesse de Le Portel		1.250 €	750 € Financement d'activités de loisirs	

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2020 (lignes budgétaires 520-6574 et 520-657341 – opération Prévention), un conventionnement doit garantir que la gratification de la CAB est effectivement allouée aux projets des jeunes et à l'association à caractère social.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget et/ou des prévisions pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

**Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement Supérieur et Santé du 14 janvier 2020,**

**Le BUREAU décide :**

- d'accorder une subvention de 750 € au Centre Socioculturel Audrey Bartier de Wimereux ;
- d'accorder une subvention de 750 € à la Maison des Jeunes de Saint-Léonard ;
- d'accorder une subvention de 1.000 € à l'association Yacht Club du Boulonnais;
- d'accorder une subvention de 750 € au Centre Social Éclaté de Saint-Martin-Boulogne ;
- d'accorder une subvention de 750 € à la ville de Le Portel pour son Centre d'Animation Jeunesse ;
- d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association Dragon Ladies de Boulogne-sur-Mer ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 06/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

N° 12B\_31\_01\_2020

### AVENANT DE PROROGATION DE LA CONVENTION ENTRE LA CAB ET L'ASSOCIATION LA MAISON DES APPRENTI-E-S ET DES ALTERNANT-E-S DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

En 2018, l'association MALCO – La Maison des Apprenti-e-s et des Alternant-e-s du Littoral Côte d'Opale – a sollicité le soutien de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour le développement de son projet de création d'une communauté autour de l'alternance, proposant un lieu de vie unique et l'ouverture d'un guichet de l'apprentissage ouvert au public. Par délibération du 18 juin 2018, la CAB a décidé d'octroyer une aide communautaire de 8 000 €uros en faveur de l'association MALCO pour ce projet, prévoyant la création de 5 emplois dans les 4 ans. Une convention définissant les modalités d'attribution, les engagements et les obligations de l'ensemble des parties a été signée le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

La création d'un premier emploi et la réalisation de la mission d'expertise pour l'accompagnement du lancement du projet ont permis le versement de 80 % de la subvention à savoir 6 400 €uros. Toutefois, il convient de proroger la convention initiale, afin de permettre à l'association de réaliser l'ensemble de ses engagements nécessaires pour le versement de l'intégralité de la subvention.

Les crédits initialement prévus au budget 2019 seront rattachés au budget 2020 sur la ligne budgétaire 90-6574-ESS-ECO. Le partenariat entre la CAB et l'association MALCO sera traduit dans un avenant à la convention d'objectifs qui devra être signé et accepté par l'ensemble des parties.

***Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.***

**Après avis de la commission Politiques Solidaires – Enseignement Supérieur – Santé en date du 14 janvier 2020,**

**Le BUREAU décide :**

- de proroger la convention d'objectifs en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant portant le terme de la convention au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 06/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

N° 13B\_31\_01\_2020

### SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION BGE LITTORAL OPALE - VOLET ESS

Mêlant objectif économique et finalité sociale, l'économie sociale et solidaire (ESS) est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines d'activité, qui repose sur une gouvernance démocratique, et auquel adhèrent des personnes animées par un autre but que le seul partage des bénéfices. La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste de soutien à l'ESS depuis plusieurs années, qui passe par un accompagnement des entreprises, quelle que soit leur taille, leur projet et leur phase de vie.

L'accompagnement des projets de création et de développement dans ce domaine requiert une certaine expertise. En soutenant les opérateurs de la création/reprises d'entreprises en ESS, la CAB entend apporter une réponse spécifique en vue d'augmenter le nombre d'entreprises pérennes créatrices d'emploi, relevant de l'économie sociale et solidaire dans le Boulonnais.

En réponse à ce besoin sur le territoire, l'offre de BGE Littoral Opale propose la mise en place d'actions visant à :

- sensibiliser différents publics aux valeurs et pratiques de l'économie sociale et solidaire ;
- accompagner les porteurs de projet pour leur permettre d'acquérir et de mobiliser les ressources techniques et la méthodologie nécessaires pour monter un projet économiquement viable ;
- faciliter l'obtention des contreparties financières nécessaires à l'équilibre économique des entreprises accompagnées.

En 2019, la CAB a accompagné BGE à hauteur de 27 000 € dans le cadre de ses missions de développement économique et à hauteur de 20 000 € dans le cadre de ses missions de développement de l'économie sociale et solidaire. La BGE a renouvelé ses demandes de subventions au titre de l'année 2020.

Le bilan de l'action 2019 menée par BGE Littoral Opale est globalement positif : 14 porteurs de projet accueillis, 19 projets accompagnés, 4 projets suivis. Ainsi, il est proposé de reconduire la subvention dans les mêmes conditions. D'autres cofinancements devront être réunis par BGE Littoral Opale en sollicitant notamment le Conseil Régional Hauts-de-France et l'Europe.

Les crédits sont prévus sur la ligne budgétaire 90-6574-ESS-ECO. Le partenariat entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et BGE Littoral Opale sera traduit dans une convention d'objectifs et formalisé par une programmation et un suivi semestriel (indicateurs d'activités, nombre d'emplois créés, ...).

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Politiques Solidaires - Enseignement Supérieur - Santé en date du 14 janvier 2020,**

Envoyé en préfecture le 06/02/2020  
Reçu en préfecture le 06/02/2020  
Affiché le  
ID : 062-246200729-20200131-13B\_31\_01\_2020-DE

**Le BUREAU décide :**

- **d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € à BGE Littoral Opale au titre des missions de développement de l'ESS ;**
- **et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 06/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

N° 14B\_31\_01\_2020

### SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA MONNAIE CITOYENNE DU BOULONNAIS (APMC).

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est reconnue par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) comme une voie de développement à part entière. Elle est inscrite parmi les priorités de la stratégie locale de développement économique durable du Boulonnais définie en 2014 par les élus communautaires.

Depuis mai 2013, la monnaie complémentaire Bou'Sol est en circulation dans le Boulonnais. Elle est portée par l'Association de Promotion de la Monnaie Citoyenne du Boulonnais (APMCB) pour garantir une gestion démocratique par toutes ses parties prenantes : les solistes (consommateurs), les prestataires (commerçants) et les acteurs locaux (institutions partenaires). La Communauté d'agglomération du Boulonnais a intégré l'association en double qualité de partenaire et de prestataire (c'est la première collectivité en France et est, à ce titre, citée en exemple).

Quelques chiffres :

- 82 000 Bou'Sol échangés en 2019 (76 000 en 2018, 62 000 en 2017) ;
- 397 000 Bou'Sol émis depuis le lancement ;
- 330 utilisateurs réguliers (+ 30 en 2019) ;
- 80 prestataires, le nombre reste stable dans la mesure où l'entrée de nouveaux prestataires dans le réseau compense certains départs.

Afin de favoriser le développement de la monnaie locale, la feuille de route pour 2020 s'inscrit dans la continuité, avec l'objectif principal de stabiliser le modèle économique. Dans cette optique, la CAB est sollicitée à hauteur de 20 000 €. A noter qu'en 2019, la CAB est intervenue à hauteur de 15 000 €, ainsi il est proposé de reconduire la subvention dans les mêmes conditions. Cette subvention aura un effet levier et devra servir à solliciter d'autres fonds privés et publics.

Les crédits sont prévus au budget 2020 (ligne budgétaire 90-6574-ESS-ECO), une convention d'objectifs devra nécessairement lier la CAB et l'APMC.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Le BUREAU décide :**

- d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Association pour la Promotion de la Monnaie Citoyenne du Boulonnais ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes et toutes les pièces afférentes à ce partenariat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 06/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 062-246200729-20200131-14B\_31\_01\_2020-DE

*« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

## STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 18B\_31\_01\_2020

### AIDES COMMUNAUTAIRES POUR LE PARC PRIVÉ

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a créé, par délibérations en date du 16 octobre et du 11 décembre 2008, d'une part une aide communautaire en appui du Programme d'Intérêt Général (PIG) insalubrité vacance, et d'autre part, une aide hors dispositif à destination des propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement et des propriétaires occupants sous plafond de ressources qui réalisent des travaux.

Depuis le dernier Bureau communautaire, vingt-sept dossiers ont été engagés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en tant que dossier insalubrité/vacance/précarité énergétique, dossiers classiques ou autres travaux et sont donc éligibles à l'aide communautaire.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

**Le BUREAU décide :**

- d'attribuer une aide communautaire pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions aux bénéficiaires.

***Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.***

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 04/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Loup LESAFFRE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

## STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 19B\_31\_01\_2020

### PROGRAMMATION LOGEMENT 2019 – AJUSTEMENTS

Par une délibération en date du 28 octobre 2019, le Bureau communautaire décidait des programmations de financements 2019, pour un total de 105 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS), 17 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI), 45 Prêts Locatifs Sociaux (PLS), 10 Prêts Sociaux Location Accession (PSLA) et la démolition de 2 logements aidés.

Des opérations ayant été modifiées, il convient donc d'entériner par délibération la programmation 2019.

***Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.***

**Le BUREAU décide :**

- d'arrêter les programmations de financements 2019 pour un total de 105 PLUS, 16 PLAI, 45 PLS, 10 PSLA et la démolition d'un logement aidé ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à notifier cette programmation aux bailleurs concernés ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les décisions de financement de chaque programme après instruction par les services de la CAB ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette programmation et verser les subventions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 04/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Loup LESAFFRE**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

## ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

N° 20B\_31\_01\_2020

### ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AVENANT AU MARCHÉ DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES AIRES

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a confié la gestion de ses aires d'accueil des gens du voyage à une société spécialisée et experte, VESTA, dont le siège social est situé à Lille. Le marché actuel, n°2019/065, s'applique sur la période initiale d'un an (du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 1<sup>er</sup> juin 2020) avec reconductions expresses de 3 fois un an.

Dans le cadre de ce marché, le gestionnaire remplit des missions bien définies dans le CCTP, telles que l'accueil des gens du voyage, la surveillance des aires, le lien avec les riverains, l'entretien des réseaux, des voiries, et des espaces verts entre autres.

Pour autant, il convient d'apporter des précisions relatives à l'évacuation des déchets. Le gestionnaire aura désormais la responsabilité d'évacuer à ses frais l'ensemble des déchets non ménagers qui auront été découverts sur l'aire (mobilier, vélos, épaves de voitures ou de caravanes, souches d'arbres, pneus, déchets automobiles, déchets de chantier, et autres déchets non ordinaires...), pour lesquels l'auteur du dépôt n'aura pas été identifié, et ce, quel que soit le lieu de dépôt sur les aires d'accueils de la CAB (voirie, emplacements, locaux des résidents, espaces verts, locaux déchets,...) et dans un périmètre de 3 mètres aux abords des aires.

Cette prestation, qui n'était pas prévue dans le marché initial, a un coût fixé à 2 500 € TTC et doit faire l'objet d'un avenant au marché précité afin d'être intégrée au détail estimatif et sera applicable dès notification de l'avenant à l'entreprise VESTA.

#### **Le BUREAU décide :**

**- d'adopter ces propositions et d'autoriser le Président à signer un avenant au présent marché de gestion et d'entretien des aires d'accueil des gens du voyage (n°2019-065).**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 04/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Loup LESAFFRE**

**Le Vice-Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

**SPORT**  
**N° 21B\_31\_01\_2020**  
**TRAVAUX DE RÉNOVATION DU STADE DE LA LIBÉRATION**

Au regard des résultats et de l'ambition de l'USBCO pour son équipe-fanion, la Ville de Boulogne-sur-Mer doit anticiper une montée en Ligue 2 en réalisant des travaux de rénovation du Stade de la Libération.

Ces travaux ont pour but de répondre aux exigences fédérales et permettre un classement en niveau 2 indispensable pour une montée en Ligue 2.

En 2020, ils consisteront en une extension des locaux pour accueillir des fonctions actuellement manquantes (salle de presse, salle de travail, local pour la supervision des matchs, infirmerie, local anti-dopage,...) et au remplacement de la pelouse.

La Ville de Boulogne-sur-Mer sollicite une subvention de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) selon les plans de financement suivants :

Nouveaux locaux :

Ville de Boulogne-sur-Mer (fonds propres)	49 212,50 € HT	25,00 %
Département du Pas-de-Calais	98 425,00 € HT	50,00 %
Communauté d'agglomération du Boulonnais	49 212,50 € HT	25,00 %
Total	196 850,00 € HT	100,00 %

Nouvelle pelouse chauffée :

Ville de Boulogne-sur-Mer (fonds propres)	726 768,72 € HT	45,23 %
Département du Pas-de-Calais	150 000,00 € HT	9,34 %
Communauté d'agglomération du Boulonnais	321 347,36 € HT	20,00 %
Région Hauts-de-France	100 000,00 € HT	6,22 %
État / DSIL	208 620,72 € HT	12,98 %
FFF / FAFA	100 000,00 € HT	6,22 %
Total	1 606 736,80 € HT	100,00 %

Le montant total prévisionnel de l'opération (travaux, MOE, frais divers...) est de 1 803 586,80 € HT.

Le montant de la subvention sollicitée à la CaB s'élève à 370 559,86 € HT correspondant à 20,54 % du coût global.

Selon la délibération-cadre du 10 décembre 2012 fixant les critères du FISA investissement, ce projet est éligible à ce montant de subvention communautaire sollicité.

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

Après avis de la commission Sport en date du 22 janvier 2020,

Le BUREAU décide :

- d'accorder une subvention de 370 559,86 € HT à la Ville de Boulogne-sur-Mer pour l'opération précisée ci-dessus,
- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 05/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Olivier BARBARIN**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 062-246200729-20200131-21B\_31\_01\_2020-DE

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

## SPORT

N° 22B\_31\_01\_2020

### TRAVAUX DE RÉNOVATION DES VESTIAIRES ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES TOBOGGANS DE LA PISCINE HÉLICEA

Après 15 ans d'activités et avec la concurrence qui augmente de par l'ouverture de nouveaux complexes similaires tels que Scénéo à Saint-Omer et de nouvelles piscines à Marquise, à Lumbres et prochainement à Desvres, certains espaces d'Hélicéa vieillissent et ne répondent plus complètement aux attentes du public.

Afin de redynamiser la fréquentation d'Hélicéa et les recettes induites, gages de l'équilibre budgétaire de l'exploitation du complexe, il est indispensable d'effectuer quelques investissements dans la rénovation et l'attractivité de certains espaces et équipements.

Les grandes lignes du programme de l'opération sont les suivantes :

- Restructuration et rénovation de la zone vestiaires individuels de la piscine, y compris le changement des cabines et des casiers.
- Restructuration et rénovation des sanitaires et douches de la piscine.
- Isolation thermique des toboggans pour une meilleure maîtrise énergétique et le confort des usagers des toboggans et de l'espace piscine associé.
- Amélioration de l'attractivité des toboggans par la dynamisation de leur tracé et l'installation d'animations lumineuses et sonores.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a engagé une consultation d'entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Les travaux sont estimés à 1 320 000 € HT.

Ils sont décomposés en 8 lots :

- 01 - Démolition/carrelage/faïences/peinture
- 02 - Plâtrerie, isolation, faux-plafonds, menuiserie intérieure
- 03 - Agencement
- 04 - Signalétique
- 05 - Plomberie/Sanitaire/Chauffage/Ventilation
- 06 - Electricité
- 07 - Toboggan
- 08 - VRD

**Après avis de la commission d'appel d'offres du 24 janvier 2020.**

**Après avis de la commission Sport du 22 janvier 2020.**

**Le BUREAU décide :**

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés et tous les documents y afférant pour :**

- **Lot 01 avec l'entreprise CRC pour un montant de 379 284,22€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 02 avec l'entreprise PHF pour un montant de 62 000,00€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 03 avec l'entreprise NAVIC pour un montant de 210 084,00 € HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 04 avec l'entreprise DECOPUB pour un montant de 14 999,60€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 05 avec l'entreprise THERMOCLIM pour un montant de 58 000,00€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 06 avec l'entreprise SPEED ELEC pour un montant de 29 321,80€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 07 avec l'entreprise POLYGLISS pour un montant de 463 600,00€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**
- **Lot 08 avec l'entreprise SINGER pour un montant de 16 783,50€ HT et pour les travaux décrits ci-dessus.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 05/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Olivier BARBARIN**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

## SPORT

N° 23B\_31\_01\_2020

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - APPELS À PROJETS SPORTS D'EAU / PROGRAMMATION 2020

L'appel à projets « sports d'eau » est une déclinaison de la politique de démocratisation de l'accès aux sports d'eau (nautiques, véliques ou aquatiques) portée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions actualisés par délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2018.

Association	Objet de la demande	Objectifs	Budget global	Aide CAB
<b>AXE N°1 / SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS</b> (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Club Nautique de Wimereux	Soutien au Engie Kite Tour du 12 au 14 juin 2020.	- Promotion de la pratique sportive. - Attractivité du territoire.	32 751 €	4 500 €
	Soutien à la Régate Internationale « North Sea Cup » les 16 et 17 mai 2020.		21 465 €	2 500 €
Boulogne Canoë Kayak	Soutien à la Sélective Nationale de vitesse de canoë-kayak les 6 et 7 juin 2020.		24 338 €	1 000 €
<b>AXE N°2 / AIDE A L'EMPLOI D'UN ÉDUCATEUR SPORTIF OU D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF</b> (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Aviron Boulonnais	Cofinancement de l'éducateur sportif responsable des activités	- Amplitude et qualité du service. - Accueil des scolaires et structures jeunesse de l'agglomération. - Activités tout public et école de sport.	39 811 €	23 000 €
Yacht Club Boulonnais	Cofinancement de l'éducateur sportif chef de base		43 415 €	23 000 €
Club Nautique d'Hardelot	Cofinancement d'un éducateur sportif		37 817 €	23 000 €
Boulogne Canoë Kayak			28 951 €	20 200 €
Club Nautique de Wimereux	Cofinancement d'un éducateur sportif		38 581 €	23 000 €
Char à Voile Club Côte d'Opale			37 100 €	23 000 €
Kayak de Mer Côte d'Opale	Cofinancement de l'éducateur sportif responsable des activités		48 096 €	20 000 €
Les Drakkars	Cofinancement de l'accueil-secrétariat mutualisé avec le CNH et le KMCO		- Accueil des scolaires et structures jeunesse de l'agglomération. - Amplitude et qualité du service.	32 895 €

Association	Objet de la demande	Objectifs		
Station Voile du Boulonnais	Aide à l'emploi d'un coordinateur	- Mutualisation entre les trois clubs de voile de l'agglomération.	15 471 €	10 800 €
Cité Mer	Cofinancement du salarié encadrant les activités	- Amplitude et qualité du service. - Sports nautiques pour tous.	29 608 €	10 000 €
Swimming Club Boulonnais	Cofinancement d'un BEESAN	- Entraînements sportifs - Amplitude et qualité du service.	27 649 €	19 300 €
<b>AXE N° 3 / AIDE EN MATÉRIEL</b> (ligne budgétaire 20421-40)				
Voile Performance Wimille Wimereux	Achat de planches à voile, de gréements olympiques et de bouées d'entraînement	- Accueil des scolaires et des structures jeunesse. - École de sport. - Développement de la pratique. - Sécurité des pratiquants.	16 361 €	8 180 €
Char à Voile Club de la Côte d'Opale	Achat de chars à voile nanos		14 500 €	7 250 €
Aviron Boulonnais	Achat d'un aviron de pointe		11 000 €	5 500 €
Club Nautique de Wimereux	Achat d'un moteur et de deux catamarans Topaz 15		24 000 €	12 000 €
Vent d'Opale	Achat d'un Solent (voile d'avant)		2 820 €	1 400 €
Boulogne Canoë Kayak	Achat de kayaks et de pagaies		18 143 €	9 000 €
Club Nautique d'Hardelot	Achat de combinaisons et d'un moteur pour le zodiac		12 842 €	6 400 €
Kayak de Mer Côte d'Opale	Achat de Stand up paddles, de waveskis et de combinaisons		12 067 €	6 000 €
Centre Départemental de voile habitable	Achat de voiles et équipements pour Open 5.70		3 239 €	1 600 €
Yacht Club Boulonnais	Achat de matériel pour les travaux de rénovation des vestiaires du club		6 963 €	3 480 €
Yacht Club Boulonnais	Achat de matériel d'accastillage pour le JOD35, d'un moteur, de planches à voile et de gréements, de combinaisons, ...	14 600 €	7 300 €	
<b>AXE N°5 / SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE</b> (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Boulogne	Aide au fonctionnement des sections sportives Mariette et	- Enjeux éducatifs.	32 620 €	4 000 €

Association	Objet de la demande	Objectifs		
Canoë Kayak	Angelier, et des classes à horaires aménagés Godefroy et Haffreingue.	- Sport scolaire. - Détection de jeunes sportifs pour les clubs.		
Vent d'Opale	Soutien d'un équipage du lycée Maritime participant au Défi des ports de pêche du 17 au 23 mai 2020 à Pornic		17 920 €	<b>1 500 €</b>
<b>AXE N°6 / AIDE A LA STRUCTURATION</b> (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Char à Voile Club Côte d'Opale	Aide au fonctionnement	Charges de structure non couvertes par la prise en charge des séances scolaires et jeunesse.	9 110 €	<b>3 000 €</b>
Boulogne Canoë Kayak	Chronométrage, gestion et maintenance du balisage et du système de départ automatique des régates	Organisation des régates annuelles.	3 000 €	<b>3 000 €</b>
Cité Mer	Aide au fonctionnement	Actions maritimes pour tous.	46 149 €	<b>3 600 €</b>
<b>AXE N°7 / AIDE A LA FORMATION</b> (ligne budgétaire 6574 opération FCTNAUT)				
Club Sous Marin de la Côte d'Opale	Aide à la formation de plongeurs du club du 18 au 25 avril 2020 à Giens	- Formation continue obligatoire pour la sécurité des pratiquants.	18 597 €	<b>6 000 €</b>
Station Voile du Boulonnais	Aide à la formation CQP de moniteurs des trois clubs de voile de l'agglomération (CNH, CNW et YCB)	Mutualisation de la formation à l'échelle de l'agglomération.	1 500 €	<b>1 500 €</b>

*Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.*

**Après avis de la commission Sport en date du 22 janvier 2020,**

**Le BUREAU décide :**

**- d'allouer les subventions selon le tableau ci-dessus,**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec les structures bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

ID : 062-246200729-20200131-23B\_31\_01\_2020-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 05/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Olivier BARBARIN**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

**SPORT**

**N° 24B\_31\_01\_2020**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - SPORTS D'EAU - ACTIVITÉS NAUTIQUES ET VÉLIQUES SCOLAIRES ET JEUNESSE / PROGRAMMATION 2020**

L'appel à projets « sports d'eau » est une déclinaison de la politique de démocratisation de l'accès aux sports d'eau (nautiques, véliques ou aquatiques) portée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions en vigueur fixés par délibération du Conseil communautaire en date du 29 mars 2017.

Association		Aide CAB	Soit en embarquements prévisionnels
Club Nautique de Wimereux	Voile légère	28 000 €	1 590
Yacht Club Boulonnais	Voile légère et habitable	29 000 €	1 610
Char à Voile Club Côte d'Opale	Char à voile	55 000 €	6 875
Cité Mer	Voile habitable et pêche en mer	8 000 €	727
Boulogne Canoë Kayak	Canoë-kayak	24 000 €	3 200
Aviron Boulonnais	Aviron	10 000 €	1 110
Centre Départemental de voile Habitable	Voile habitable	8 000 €	380
Notus	Char à voile	4 000 €	400
Les Drakkars		15 000 €	1 500
Kayak de Mer Côte d'Opale	Kayak de mer	15 000 €	2 000
Club Nautique d'Hardelot	Voile légère	22 000 €	1 225
Station Voile du Boulonnais		15 000 €	833

*Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.*

Les crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération ACTNAUT du budget de la CAB.

**Après avis de la commission Sport en date du 22 janvier 2020,**

**Le BUREAU décide :**

- **d'allouer les subventions reprises dans le tableau ci-joint,**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec les clubs bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

ID : 062-246200729-20200131-24B\_31\_01\_2020-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 05/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Olivier BARBARIN**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

## SPORT

N° 25B\_31\_01\_2020

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - APPELS À PROJETS SPORT DE HAUT NIVEAU / PROGRAMMATION 2020

L'appel à projets « sport de haut niveau » est une déclinaison de la politique de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en faveur des clubs phare de l'agglomération et de leur rayonnement. Les demandes ci-dessous répondent aux critères et conditions actualisés par délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2018.

Structure	Objet de la demande	Objectifs	Budget de l'action	Aide CAB
<b>AXE N°1 / SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES</b> (ligne budgétaire 6574 opération EVHTNIV)				
Boulogne Canoë Kayak	Soutien à l'International Race Pas de Calais les 26 et 27 janvier 2020 à Boulogne-sur-Mer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de la population à la pratique sportive.</li> <li>- Animation et vitrine supra-local.</li> <li>- Visibilité et promotion de la CAB.</li> </ul>	58 048 €	<b>5 000 €</b>
Euro Opale Basket Club Wimereux-Wimille	Soutien au Tournoi International « Benjamin » de Basket-Ball les 30 et 31 mai 2020 à Wimereux		12 500 €	<b>1 200 €</b>
Stade Portelois	Soutien au Tournoi International de Football U15 du 11 au 13 avril 2020 à Le Portel		30 300 €	<b>1 500 €</b>
Stade Olympique Maritime Boulogne	Soutien au Tournoi International de Basket-Ball U15 du 28 au 30 décembre 2019		13 900 €	<b>1 300 €</b>
Club Sportif et des Loisirs de la Gendarmerie	Soutien au Championnat de France Militaire de Triathlon le 14 juin 2020 à Le Portel		36 732 €	<b>3 000 €</b>
<b>AXE N° 2 / AIDE AU FONCTIONNEMENT</b> (ligne budgétaire 6574 opération FISA)				
Voile Performance Wimereux-Boulogne	Aide au fonctionnement	Pérennisation du Pôle espoirs de voile légère (Projet de Performance Fédéral).	76 446 €	<b>20 000 €</b>

Pour être effective, l'aide financière de la CAB suppose la signature d'une convention qui fixe les modalités d'octroi et de suivi.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

**Après avis de la commission Sport en date du 22 janvier 2020,**

**Le BUREAU décide :**

- d'allouer les subventions selon le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les structures bénéficiaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE 05/02/2020		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Olivier BARBARIN**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

**DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT CULTUREL**  
**N° 26B\_31\_01\_2020**  
**SUBVENTIONS AUX ACTIONS CULTURELLES 2020**

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est compétente pour soutenir les actions culturelles portées par des associations selon un cadre adopté en Conseil communautaire le 05 Avril 2013.

Un appel à projets précise les conditions d'éligibilité et les critères d'attribution des subventions.

Dans ces conditions, l'aide de la CAB est plafonnée à 5 000 € :

Maître d'ouvrage	Objet de la demande	Axe d'intervention	Budget global	Aide de la CAB
Association Intramurock	Festival Intramurock	Musique	51 855 €	<b>5 000 €</b>
	Guitares et C°		8 175 €	<b>2 500 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>7 500 €</b>

Ce soutien doit nécessairement être formalisé par une convention entre la CAB et les bénéficiaires de l'aide financière de la CAB. Les crédits sont prévus au budget 2020 sur la ligne 33-6574.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la CAB est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Développement et rayonnement culturel en date du 21 janvier 2020,**

**Le BUREAU décide :**

- **d'accorder une subvention de 5 000 euros à l'association Intramurock pour le festival Intramurock ;**
- **d'accorder une subvention de 2 500 euros à l'association Intramurock pour Guitares et C° ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec la structure bénéficiaire.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE 06/02/2020</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Thérèse GUILBERT**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**VENDREDI 31 JANVIER 2020  
08 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Christian BALY - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques

**Étaient absents :**

Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Secrétaire de séance : Mireille HINGREZ-CEREDA**

## RESSOURCES HUMAINES

N° 27B\_31\_01\_2020

### SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2020 : COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER ET AMICAB

Il est prévu au budget primitif 2020 les crédits de subventions suivants :

- 20 500 € en faveur de l'AMICAB (ligne budgétaire 6574-025 au budget principal).

L'AMICAB est une association de loisirs à destination du personnel de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Elle organise des manifestations (Arbre de Noël, sorties thématiques, etc) et offre différents avantages à ses adhérents (tarifs préférentiels d'entrées dans les équipements de l'agglomération, gestes de sympathie à l'occasion d'événements familiaux, etc).

- 112.000 € en faveur du Comité des Œuvres Sociales (COS) de la ville de Boulogne-sur-Mer (ligne budgétaire 6574 – 020 au budget principal).

Cette participation permet essentiellement au personnel de la CAB de bénéficier des chèques vacances, bons de rentrée scolaire et bons de Noël. Elle prend également en compte la quote-part des frais de gestion assumés par la ville.

*Il est expressément indiqué que dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la CAB est autorisé à suspendre, réduire, ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

#### Le BUREAU décide :

- de confirmer les soutiens financiers de la CAB à hauteur de 20 500 € pour l'AMICAB et de 112.000 € pour le COS de la ville de Boulogne-sur-Mer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE	06/02/2020	
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Bertrand DUMAINE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

## II

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## **III**

# **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT du 04 au 07 février 2020**

## Décision du Président

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2019 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marché, y compris les contrats de quasi-régie, jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; dans le cadre des procédures de concours de maîtrise d'œuvre : arrêter la liste des candidats admis à concourir et choisir les lauréats après avis des jurys ; dans le cadre des procédures de conception-réalisation: arrêter la liste des candidats admis à concourir ; signer les conventions de groupements de commandes ainsi que les conventions d'adhésion à la Centrale d'achat du Boulonnais .

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques POCHE en sa qualité de 14ème Vice-Président pour toute décision relative à la commande publique

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais a notifié le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'une nouvelle déchetterie à St Martin Boulogne à la Société V2R Ingénierie. Après réalisation de la phase APD, le montant estimatif des travaux passe de 2 250 000,00 € HT à 3 323 200 € HT. Il convient donc de passer un avenant afin de fixer le coût définitif de rémunération du maître d'oeuvre.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : La passation d'un avenant n°2 au marché n° 2018/977 afin définir le nouveau montant attribué au titulaire soit 163 100,00 € HT, soit une augmentation de 47,69 % par rapport au marché de base .

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 04/02/2020

Jacques POCHE  
Le Vice-Président

*Transmise au contrôle de légalité le : 04/02/2020*  
*Publiée le :*

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18 octobre 2018 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour préparer et conclure tous les baux en qualité de preneur ou de bailleur et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire et réviser les loyers immobiliers.

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant délégation de fonction à Monsieur Kaddour-Jean DERRAR pour toute question relative à l'aménagement du territoire, la stratégie d'urbanisme et au développement rural,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais souhaite favoriser le développement de réseaux de communication sur son territoire, pour les services publics ou pour les opérateurs commerciaux, en délivrant des autorisations d'occupation de son domaine public.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec Orange sur le site du réservoir d'eau potable de Wimereux, rue du Château. La convention d'une durée de 12 ans, donne lieu à une redevance annuelle fixée à 5 000 € HT au profit de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 05/02/2020

Kaddour-Jean DERRAR  
Le Vice-Président

*Transmise au contrôle de légalité le : 05/02/2020*

*Publiée le :*

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2016 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour recruter du personnel non permanent (recrutement n'exigeant aucune création de poste au tableau d'effectifs) ; autoriser les vacances occasionnelles. Indemniser les collaborateurs non permanents et/ou occasionnels de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant délégation de fonction à Madame Thérèse GUILBERT 2ème Vice-Présidente, pour toute question relative au développement et rayonnement culturel,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2019 relative à la signature d'un nouveau Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) en partenariat avec l'Education Nationale, la DRAC et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais afin de sensibiliser les jeunes et un public large à l'art et à la culture notamment avec la mise en place de résidences-missions sur le territoire,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais apporte une contribution financière pour accueillir les résidences-missions fixée par la DRAC des Hauts-de-France dans le cadre d'un financement obtenu à hauteur de 50 000 € pour la session 2020,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

### DÉCIDE

Article 1 : D'accueillir quatre artistes en résidence-mission pour une durée maximale de quatre mois sur le territoire boulonnais (période présente prévue de février à juin 2020). Le montant de la rémunération versée aux artistes est imposé par l'Etat à hauteur de 24 000 € par résident pour la durée de leur mission, auquel s'ajoute le versement d'un forfait pour les frais annexes tels que l'hébergement et le transport. Les modalités administratives et financières sont détaillées dans une convention signée entre les deux parties.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 06/02/2020

Thérèse GUILBERT  
La Vice-Présidente

*Transmise au contrôle de légalité le : 06/02/2020*

*Publiée le :*

## Décision du Président

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2019 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marché, y compris les contrats de quasi-régie, jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; dans le cadre des procédures de concours de maîtrise d'œuvre : arrêter la liste des candidats admis à concourir et choisir les lauréats après avis des jurys ; dans le cadre des procédures de conception-réalisation: arrêter la liste des candidats admis à concourir ; signer les conventions de groupements de commandes ainsi que les conventions d'adhésion à la Centrale d'achat du Boulonnais,

**VU** l'arrêté du 24 mai 2018 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques POCHET en sa qualité de 14ème Vice-Président pour toute décision relative à la commande publique,

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a entrepris de procéder à une consultation sous forme de procédure adaptée pour la réalisation du schéma directeur cyclable à LE PORTEL,

**Considérant** que la consultation comportait deux lots :

- lot 1 : voirie et réseaux,
- lot 2 : signalisation

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

### DECIDE

**Article 1** : la passation de deux marchés avec les entreprises suivantes :

- lot 1 : SINGER pour un montant de 342 110,90 € HT,
- lot 2 : SIGNATURE SAS pour un montant de 61 996,66 € HT.

**Article 2** : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 04/02/2020

Jacques POCHET  
Le Vice-Président

*Transmise au contrôle de légalité le : 04/02/2020*

*Publiée le :*

## Décision du Président

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2019 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marché, y compris les contrats de quasi-régie, jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; dans le cadre des procédures de concours de maîtrise d'œuvre : arrêter la liste des candidats admis à concourir et choisir les lauréats après avis des jurys ; dans le cadre des procédures de conception-réalisation: arrêter la liste des candidats admis à concourir ; signer les conventions de groupements de commandes ainsi que les conventions d'adhésion à la Centrale d'achat du Boulonnais,

**VU** l'arrêté du 24 mai 2018 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques POCHET en sa qualité de 14ème Vice-Président pour toute décision relative à la commande publique,

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a entrepris de procéder à une consultation sous forme de procédure adaptée pour la démolition de 3 bâtiments,

**Considérant** que la consultation comportait trois lots :

- lot 1 : démolition de la ferme de Landacres,
- lot 2 : démolition bâtiment de Gerlache,
- lot 3 : démolition du bâtiment industriel Marengo.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

### DECIDE

**Article 1** : la passation des trois marchés avec l'entreprise SINGER pour les montants suivants :

- lot 1 : 13 000 € HT,
- lot 2 : 60 000 € HT,
- lot 3 : 88 000 € HT.

**Article 2** : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

**Article 3**: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 07/02/2020

Jacques POCHET  
Le Vice-Président

*Transmise au contrôle de légalité le : 07/02/2020*

*Publiée le :*

## Décision du Président

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2019 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marché, y compris les contrats de quasi-régie, jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants ; dans le cadre des procédures de concours de maîtrise d'œuvre : arrêter la liste des candidats admis à concourir et choisir les lauréats après avis des jurys ; dans le cadre des procédures de conception-réalisation: arrêter la liste des candidats admis à concourir ; signer les conventions de groupements de commandes ainsi que les conventions d'adhésion à la Centrale d'achat du Boulonnais,

**VU** l'arrêté du 24 mai 2018 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques POCHE en sa qualité de 14ème Vice-Président pour toute décision relative à la commande publique,

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a entrepris de procéder à une consultation sous forme de procédure adaptée pour l'amélioration et le gros entretien hall bassins à HELICEA,

**Considérant** que la consultation comportait quatre lots :

- lot 1 : réfection des joints, réparations divers (étanchéité, chape et carrelage),
- lot 2 : métallerie – serrurerie,
- lot 3 : électricité + PSE,
- lot 4 : plomberie et CVC (chauffage, ventilation, climatisation).

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

### DECIDE

**Article 1** : la passation du lot 1 sous forme d'accord – cadre d'un montant maximum de 685 000 € sur 4 ans avec l'entreprise SAREPS FRANCE.

**Article 2** : la passation de trois marchés avec les entreprises suivantes :

- lot 2 : entreprise ROGER DELATTRE pour un montant de 68 000 € HT,
- lot 3 : entreprise DEMOUSELLE pour un montant de 72 294,60 € HT,
- lot 4 : entreprise DALKIA pour un montant de 149 781,97 € HT.

**Article 3** : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 07/02/2020

Jacques POCHE  
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le : 07/02/2020

Publiée le :



**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755  
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : [ebutelle@agglo-boulonnais.fr](mailto:ebutelle@agglo-boulonnais.fr)

Site : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)